

Communiqué de presse

Soutien financier d'urgence pour la Nouvelle-Calédonie

Paris, 29 juillet 2024

L'État et la Banque des Territoires apportent un soutien financier d'urgence de 150 millions d'euros à la Nouvelle-Calédonie pour faire face à la crise économique et sociale et accélérer la reconstruction des infrastructures

Dans un effort significatif pour soutenir la Nouvelle-Calédonie face à la crise économique et sociale actuelle, l'État a versé une avance remboursable de 100 millions d'euros sur le compte du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Parallèlement, la Banque des Territoires a mis à disposition un prêt de 50 millions d'euros pour renforcer les capacités financières du territoire. Ce soutien financier, totalisant 150 millions d'euros, vise à répondre aux défis économiques immédiats, à accélérer la reconstruction et à promouvoir une reprise durable.

Contexte de la crise en Nouvelle-Calédonie :

Les événements des dernières semaines en Nouvelle-Calédonie ont eu un très fort impact sur le territoire : la collectivité de Nouvelle-Calédonie a été doublement touchée par les destructions de bâtiments publics et privés et par le blocage de l'activité économique de l'île, engendrant un effondrement des recettes fiscales de la collectivité. Elle se retrouve aujourd'hui dans une situation financière critique nécessitant la mobilisation urgente de financements externes pour engager sans tarder les travaux de reconstruction.

L'État et la Banque des Territoires se sont mobilisés pour apporter une solution de financement d'urgence :

- Avance remboursable de 100 millions d'euros par l'État : ce financement vise à fournir une aide immédiate au budget de la collectivité et, indirectement les provinces, communes et opérateurs publics essentiels comme la CAFAT, la CLR et ENERCAL ;
- Prêt de 50 millions d'euros par la Banque des Territoires : distribuée par la Caisse des dépôts et consignations, l'offre « Cohésion Sociale » de la Banque des Territoires permet de mobiliser les ressources du Fonds d'épargne afin d'aider les collectivités à financer des opérations de reconstruction à l'issue d'une catastrophe. Ce prêt de 50 millions d'euros a ainsi vocation à financer des opérations d'investissement, en particulier dans les infrastructures, fournissant ainsi un appui crucial à la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie.

Disponibilité des fonds et perspectives futures :

Ces fonds ont d'ores et déjà été mis à la disposition du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Les services de la Direction générale des finances publiques au plan local, en liaison avec la Mission économique mise en place par l'Etat, auront pour charge de coordonner la mise en œuvre de ces prêts au niveau local, en lien direct avec les services du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et de la Banque des Territoires.

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 20 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Anne-Lise LUCAS : anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr – 06 83 78 09 28